

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 12 AVRIL 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_080 : CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET
SCOLAIRES - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

L'an deux mille vingt deux, le douze avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 avril 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Grégory AVEROUS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COQUART, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, messieurs Pierre DOAT, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Roland GILLES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Michel FRANQUES), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Nicole HIBERT (pouvoir à Nathalie FERRAND-LEFRANC), Thierry MALLÉ (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 AVRIL 2022

N° DEL2022_080 : CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le Conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Toulouse-Occitanie est composé de vingt-sept membres :

- a) six membres titulaires et six suppléants en qualité de représentants de l'Etat choisis, au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux,
- b) sept membres titulaires et sept suppléants, élus, représentant les étudiants ;
- c) trois représentants titulaires des personnels et trois suppléants,
- d) deux membres titulaires et deux membres suppléants représentant les établissements d'enseignement supérieur,
- e) un membre titulaire et un suppléant représentant la région dans laquelle se situe le siège du centre.
- f) quatre membres titulaires et quatre membres suppléants représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale, désignés par le recteur de région académique sur proposition de l'Association des maires de France ;
- g) quatre personnalités désignées en raison de leur compétence par le recteur de région académique.

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de deux ans à compter de sa date d'installation.

Il est actuellement présidé par Sophie Bejean, rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités, représentée par Khaled Bouabdallah, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Occitanie.

Le Conseil d'administration du CROUS Toulouse Occitanie est en cours de renouvellement.

Les élections des représentants des étudiants se sont tenues en décembre 2021

L'Association des Maires de France a été saisie pour émettre des propositions de représentants au titre des communes et des intercommunalités.

Compte tenu de la place de l'enseignement supérieur dans l'Albigeois, l'Association des Maires de France a proposé que la communauté d'agglomération de l'Albigeois siège au conseil d'administration du CROUS Toulouse-Occitanie.

Le Conseil d'administration délibère notamment sur les orientations générales des modalités de mise en œuvre de la politique de vie étudiante et sur la politique de tarification des prestations et produits.

La représentation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au Conseil d'administration du CROUS présente un intérêt certain au regard notamment de la différenciation des structures universitaires des villes moyennes dont il faut pouvoir défendre les intérêts.

Par conséquent, il vous est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au conseil d'administration du CROUS Toulouse-Occitanie,

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU code de l'Éducation,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 mars 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE Monsieur Roland GILLES en qualité de titulaire et monsieur Jean-Michel BOUAT en qualité de suppléant pour siéger au Conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse-Occitanie.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 avril 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY